L’environnement est-il soluble dans l’économie ?

par Isabelle Doussan

Comment l’environnement est-il considéré par les discours et statistiques économiques ? Un ouvrage collectif examine autant les études des économistes que les activités d’acteurs militants ou d’entreprises qui cherchent à mesurer l’environnement ou à en faire abstraction.

À propos de : Ève Chiapello, Antoine Missemer, Antonin Pottier (dir.), *Faire l’économie de l’environnement*, Presses des Mines, Collection Sciences Sociales, 2020. 212 p., 29 €. Textes de Sara Angeli Aguiton, Ève Chiapello, Liliana Doganova, Brice Laurent, Harold Levrel, Antoine Missemer, Alain Nadaï, Dominique Pestre, Antonin Pottier, Philippe Quirion, Juliette Rouchier et Julien Vincent.

*Faire l’économie de l’environnement* est un ouvrage collectif, composé de contributions d’économistes, de sociologues, d’historiens et de spécialistes des *science, technology and society studies.* Son objectif est d’interroger la pertinence et les diverses manières de procéder à une analyse économique des questions environnementales. La volonté des coordinateurs est de traiter de la mise en économie de l’environnement dans ses différentes composantes, pour en faire émerger des caractéristiques transverses et montrer « les enjeux, limites et opportunités de la convocation de l’économie dans nos interactions avec la nature. » (p. 9) L’introduction générale justifie ainsi assez longuement le choix du titre. Jouant sur les mots, le choix des coordinateurs est précisément de ne pas faire de choix entre l’économie environnementale et l’économie écologique, entre une approche de théorie économique et des études de cas. Il en résulte, comme pour tout ouvrage collectif sans doute, un intérêt inégal des différentes contributions selon la sensibilité ou le degré de connaissance du thème du lecteur. Car il s’agit dans cet ouvrage de traiter de l’économie de l’environnement, discipline académique qui considère l’environnement avec les outils de l’économie, mais aussi de s’intéresser aux agents économiques, eux-mêmes portés par la dynamique capitaliste qui les anime et qui « trouve en retour, dans les travaux scientifiques une réflexivité et des instruments pour s’orienter. » (p. 9). Enfin, faire l’économie de l’environnement, c’est aussi transformer la matière, l’énergie, le potentiel productif des éléments naturels, en valeurs, en droits susceptibles d’être échangés et ainsi les insérer dans le monde fluide, ou prétend tel, de l’économie.

Les dix textes de l’ouvrage ont été produits et discutés dans le cadre d’un groupe de travail regroupant l’ensemble des auteurs et autrices, autour de trois questions fondamentales :

* « Comment fabrique-t-on et mène-t-on une activité économique qui s’appuie sur l’environnement (en prélevant des ressources ou en émettant des polluants) ?
* Comment la discipline économique s’approprie-t-elle l’environnement jusqu’à en distordre potentiellement les caractéristiques ?
* Comment en vient-on à se dispenser de l’environnement, c’est-à-dire à concevoir des systèmes conceptuels, et à mener des activités concrètes, faisant abstraction de l’environnement ? » (p. 10).

Quatre thèmes sont présentés dans l’introduction générale et développés dans les différentes contributions, les auteurs pouvant en traiter plusieurs : le rôle du marché (ou comment sont créés de nouveaux marchés et de nouveaux biens) ; les régimes et configurations institutionnelles (par exemple les configurations juridico-techniques qui soutiennent la mise en économie de la nature) ; les enjeux ontologiques et de matérialité (ou comment la nature et ses éléments sont définis, catégorisés, pour être saisis par le système) et enfin la place de la théorie économique ( la création de cadres conceptuels, théories, modèles qui performent le réel).

Toutefois, les différentes contributions de l’ouvrage peuvent aussi être regroupées en trois catégories et c’est la structure que nous adopterons pour en rendre compte. La première catégorie regroupe les auteurs et autrices qui entendent dresser un bilan, plus ou moins étendu, et ainsi constater l’échec, des logiques économiques appliquées à l’environnement. Si ces textes ne sont pas les plus novateurs, ils réalisent dans leur ensemble de bonnes synthèses des mouvements de mise en économie de l’environnement. Un deuxième groupe de contributions s’intéresse davantage à des cas concrets, et gagnent ainsi en profondeur d’analyse, sans que les auteurs et autrices s’avancent à dresser un bilan et à monter en généralité. Enfin, les deux derniers textes ouvrent des perspectives plus souriantes, qu’il s’agisse d’une réconciliation méthodologique pour l’un ou de la possible émergence d’un « autre monde » pour l’autre.

Un constat d’échec, des raisons diverses

L’échec relevé dans ces contributions est celui des politiques fondées sur des instruments relevant de mécanismes économiques à prévenir ou même à réduire les dégradations de l’environnement, qu’il s’agisse de la biodiversité ou du climat. Mais ce sont surtout les raisons de cet échec qui retiennent les auteurs. Si, comme le pointe Dominique Pestre, le manque de volonté politique semble manifeste, l’argument semble toutefois un peu court. Aussi, Eve Chiapello s’attache plutôt à montrer l’absence de changement systémique, dans le domaine de la financiarisation de la politique climatique. Elle explique que des produits financiers dits vertueux, comme les « obligations vertes », sont par exemple évalués avec les mêmes critères que ceux utilisés pour les produits financiers conventionnels. C’est notamment la corrélation entre le rendement et le risque qui est recherchée, ce qui n’incite donc pas les acteurs à se tourner vers des projets innovants. Tant que ce couple rendement/risque n’est pas remis en cause, l’effort est consenti par la finance publique qui améliore les rendements et/ou diminue les risques. Point de nouveaux produits financiers donc mais des produits conventionnels simplement moins « marrons » que les autres et qualifiés à ce titre de « verts ». Mais il faut noter que ces produits agissent néanmoins comme un chiffon rouge, une technique de diversion pour détourner de la continuation du *business as usual*.

Liliana Doganova et Brice Laurent situent leur analyse à la frontière des sphères politique et économique, pour relever précisément leur trop forte intrication. Ils observent que lorsque le marché est censé être séparé du politique (par exemple le marché carbone), les institutions en charge de l’organisation marchande (en l’espèce la Commission européenne) ont un pouvoir d’action significatif. Mais quand marché et politique sont associés, comme dans celui des technologies dites propres, la multiplication des lieux de négociation est un obstacle à la participation des acteurs aux ressources les plus limitées, et ne permet pas ainsi d’atteindre les objectifs visés.

Pour Philippe Quirion, enfin, l’échec des instruments de marché dans la lutte contre le changement climatique s’explique, notamment, par le fait que les pouvoirs publics européens n’ont fondé leurs actions que sur une lecture superficielle des travaux des économistes. Par exemple, les travaux sur les quotas des gaz à effet de serre (GES) ont tous montré l’intérêt de fixer un prix plancher à ces quotas, afin de réduire le risque de leur sous-évaluation. Or, peut-être parce que cela aurait alors transformé le marché des quotas de GES en un instrument hybride, trop interventionniste (comme si la création de ce marché lui-même ne l’était pas), ce n’est pas la solution qui a été retenue.

La nature décomposée

Quatre chapitres nous amènent au cœur des machines de mise en économie des éléments de l’environnement.

C’est le cas de la pluie au Sénégal. Au travers d’un produit financier destiné à des populations vulnérables qualifiées d’inassurables, l’assurance indicielle, Sara Angeli Aguiton suit le chemin des pluies – rares - et des rendements agricoles associés. Elle montre ainsi l’encastrement de l’assurance dans un ensemble plus vaste d’organisation sociale et économique, qui combine politiques d’aide au développement, start-up, micro-crédits, réseau de pluviomètres, manuels et automatiques, et organisations paysannes.

Julien Vincent nous fait voyager dans le temps, au milieu du XIX° siècle, en Nouvelle-Zélande en traitant de la gouvernance des « hectares fantômes », qui ne sont pas sans rappeler les âmes mortes de Gogol. Il montre que la mise en économie des éléments naturels ne date pas d’hier et qu’elle a été l’une des dimensions de la colonisation. La terre des populations indigènes est ici littéralement anéantie, pour resurgir sous forme de droits échangeables répartis entre les colons.

Dans la contribution d’Alain Pottier, c’est l’atmosphère qui est mise en économie ; l’auteur y détaille la construction de l’entité « gaz à effet de serre », comme un mécanisme particulièrement complexe, loin du « récit mythique, linéaire et cumulatif » raconté par certains économistes.

C’est enfin le vent qui est choisi par Alain Nadaï pour suivre les différentes opérations de sa transformation en énergie électrique. Comme pour les autres chapitres traitant de ces cas concrets, et ce qui nous semble particulièrement intéressant, l’étude donne à voir les agencements relationnels et les chaînes de traductions complexes qui conduisent à la mise en économie d’éléments naturels.

Avancer ainsi dans la compréhension de ces phénomènes à l’aide de cas concrets, au-delà de l’intérêt scientifique que présentent ces études, nous semble de nature à renforcer la mobilisation, voire l’efficacité des actions de mouvements citoyens.

La réconciliation comme futur ?

Les deux derniers chapitres ouvrent d’ailleurs sur des perspectives d’avenir, ce qui, en soi, est déjà réconfortant.

Juliette Rouchier plaide pour une réconciliation des différentes approches en économie de l’environnement, afin de dépasser en particulier l’opposition entre orthodoxes et hétérodoxes. Combiner ainsi des modes d’analyse très différents des phénomènes économiques permettrait selon elle de renforcer la pertinence des travaux en économie, en comblant leurs lacunes et leurs faiblesses respectives.

Quant à Harold Levrel et Antoine Missemer, ils perçoivent un nouveau « monde écologique » en train d’émerger. Essayant de porter leur regard au-delà du constat d’échec souvent dressé, les auteurs mobilisent le cadre théorique des mondes communs pour analyser des phénomènes de résistance, voire de recul, de l’extension de la sphère économique. Leur hypothèse est que ces phénomènes dépassent l’anecdotique, notamment dès lors qu’ils trouvent une traduction dans la sphère du droit, comme la personnification d’éléments de l’environnement à l’étranger, où la reconnaissance en droit français d’un préjudice écologique devant être réparé par priorité en nature, précisément. Pour ces auteurs, « les évolutions juridiques qui (…) ont un caractère performatif et généralisant fort, sont un signe qu’une certaine écologisation de l’économie pourrait être en cours » (p. 207). Il est intéressant de noter que des auteurs juristes dressaient un constat semblable à propos du droit économique de l’environnement. Se gardant eux aussi d’un optimisme trop poussé, ils relevaient néanmoins l’aptitude du droit économique à concilier économie et environnement face aux puissants paradigmes économiques, pour contribuer ainsi à construire une autre vision du monde (Centre de recherche en droit économique, « Introduction au droit économique de l’environnement », in *Pour un droit économique de l’environnement, Mélanges en l’honneur de Gilles J. Martin*, Paris, éd. Frison-Roche, 2013, p. 15-37).

En fin de compte, *Faire l’économie de l’environnement* est susceptible de concerner un public assez large. Pour ceux qui découvrent le sujet, l’ouvrage est une bonne introduction. Il a le mérite de montrer la diversité des approches et de donner la possibilité d’aller plus loin, que l’intérêt se porte sur les approches théoriques ou au contraire plus pratiques des questions environnementales saisies par l’économie. Pour des lecteurs plus familiers du domaine, si l’ouvrage constitue une synthèse intéressante des travaux scientifiques sur le sujet, il donne surtout à voir les pistes de recherches en train de se tracer et l’envie, on peut le souhaiter, d’aller plus loin dans l’étude de l’écologisation de l’économie.

Publié dans laviedesidees.fr, le 5 avril 2021.